

Dépôt:

**Camille Gira**  
 Groupe parlementaire  
 déi gréng  
 PL 5888

2

Luxembourg, le 12 mai 2011

MOTION**La Chambre des Député-e-s,**

- Vu la population grandissante de sangliers et de cervidés dans nos forêts ;
- vu par conséquent l'augmentation considérable des dégâts aux cultures agricoles et aux forêts causés par le gibier;
- considérant qu'une des causes de cette augmentation des populations est l'apport de nourriture par les chasseurs ;
- saluant que la nouvelle loi relative à la chasse interdit le nourrissage ;
- saluant l'introduction de plans de tir maxima et minima pour les différentes catégories de gibier ;
- constatant que la nouvelle loi n'interdit pas la pratique de l'agrainage ;
- estimant que le contrôle de cette pratique est difficile à assurer

**Invite le Gouvernement**

- à suivre l'évolution des populations de gibier ainsi que des dégâts aux cultures agricoles et aux forêts de manière systématique et scientifique ;
- à présenter à la Chambre des Député-e-s une évaluation écrite de la pratique de l'agrainage trois ans après l'entrée en vigueur de la loi sur la chasse.

Jean Huss

Camille Gira

Henri Kox

François Bausch

Viviane Loschetter

Claude A.

Viviane Loschetter